

Création des indices spécifiques au transport routier de voyageurs

13 JUILLET 2022



Un an après l'entrée du transport routier de voyageurs dans le champ de compétence du Comité National Routier (CNR), un espace « Voyageurs » est lancé sur son site internet, présentant [le résultat de ses travaux sur l'activité de transport scolaire par autocar](#).

Pour la première fois, le transport routier de voyageurs dispose de référentiels indiciaires spécifiques.

La création de ces référentiels économiques constitue une avancée majeure pour le transport routier interurbain de voyageurs en permettant la mise à disposition de données objectives et neutres sur l'évolution des coûts de revient. Les transporteurs et les collectivités pourront s'y référer dans le cadre des contrats publics pour le transport scolaire. Ces référentiels seront également utiles pour toutes les autres activités, comme le transport régulier interurbain ou le transport occasionnel et touristique.

La nouvelle page du site internet du CNR, consacrée au transport de voyageurs, comprend :

? Des *indices analytiques* : pour suivre **l'évolution des coûts** par grand poste

? Des *indices synthétiques* avec et sans carburant : pour suivre **l'évolution du coût de revient complet** d'un autocar standard exploité sur des lignes scolaires

? Une *structure de l'indice synthétique* présentant le **poids de chaque grand poste de coût** (en %)

? Un *outil d'indexation* : pour simuler rapidement une indexation sur une période choisie

? En *publications*, des **notes thématiques** pour approfondir l'information

[Lire la suite du communiqué de presse](#)